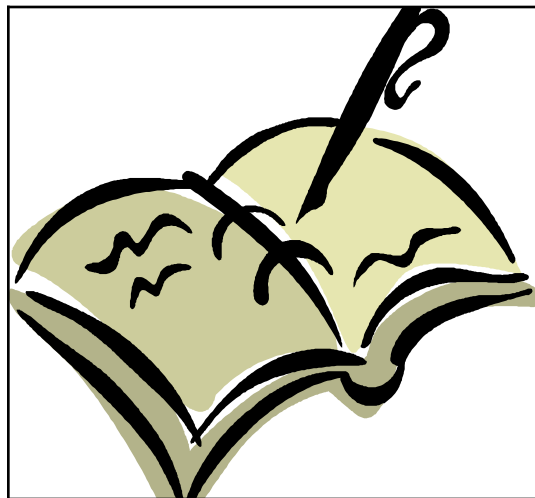


Le point sur la nouvelle convention

Nous devons signer la nouvelle convention collective le 28 octobre. Par contre, la Ville a tardé à nous envoyer certains textes et, quand nous les avons reçus, nous avons constaté qu'ils avaient encore une fois subi des modifications dont nous n'avons pas été avisés.



de tâches. Vous disposerez alors de 90 jours pour aviser le comité d'évaluation d'éventuelles anomalies.

Comme vous le savez, nous avons entrepris de négocier la restructuration du régime de retraite en vertu de la Loi 15. Ces pourparlers se sont déroulés en parallèle de ceux devant mener

Par prudence, nous avons préféré reporter la séance de signature, histoire de prendre le temps de réviser les textes et, le cas échéant, de les rendre conformes à ce qui avait été négocié. Nous avons pu finaliser le tout rapidement et prévoyons signer le contrat de travail le 23 novembre à 13h30.

Nous vous rappelons que, lorsque la convention collective sera signée, l'employeur va vous remettre votre descriptif

au renouvellement de la convention collective, et se poursuivent toujours. Nous ne savons pas encore à quel moment nous parviendrons à une entente, mais vous pouvez compter sur nous pour vous informer de l'évolution de la situation et vous consulter lorsque le moment sera venu.

- Benoît Audette
Votre vice-président responsable